

Comité de Prévention et de Protection au Travail

Procès-verbal de la réunion Extra-Ordinaire en vidéoconférence du 4 mai 2020  
Covid-19 /2

Président

M. Jean-Charles Hock (EPS)

Délégation de l'Employeur

Membres effectifs

Mme Laurence Rassel (ERG) excusée

Mme Marie-Laure Mouffe (SEC)

Mme Danielle Leenaerts (ESA)

Membres suppléants

M. Yvan Flasse (ERG)

M. Dimitri Jamsin (SEC)

M. Marc Streker (ESA)

Délégation du Personnel

Membres effectifs

Mme Laurence Michaux (SEC)

M. Pascal Antoine (SEC)

M. Frédéric Ruymen (ESA)

M. Giampiero Caiti (ERG)

Membres suppléants

Mme De Bueger Danièle (SEC)

M. René Longenga Djamba (SEC)

M. Damien Safie (ERG)

SIPP - Conseiller en Prévention

Mme Aurélie Arpigny

Service technique

SEPP Médecin du Travail

Dr Amalia Costin : amalia.costin@spmt-arista.be

Invités

COPESEC

Stéphane Degueldre

Camille Fraipont

PMS

Bénédicte, maman de Lyson

Sébastien Vlamincx

PSE

Dr. Claudine Ligot, médecine scolaire

Aurore Maes, infirmière scolaire

## Ordre du Jour

1. Supérieur
  1. modalité d'occupation par les équipes administratives
  2. accès partiel ...
  3. analyse des accès
2. La procure (masque de protection obligatoire)
3. Secondaire
  1. bilan locaux métrage
  2. analyse de risque (approbation point par point, modalité)

Rapport de la réunion (en mode télégraphique au vu des circonstances)

### 1. Supérieur

esa Saint Luc Bruxelles

Danielle Leenaerts fait un état de la situation actuelle : pas de mouvement pour le moment, tous se fait par télétravail.

Les demandes d'accès sont limitées et liées

- à des étudiants qui veulent récupérer du matériel → Rendez-vous ponctuel.
- à la cellule de production (essentiellement pour procéder à des scans de documents), qui demande la présence d'un professeur au vu des machines dangereuses ou compliquées → Pas de suite concernant ce point à ce jour
  - la ventilation est mécanique, il n'y a pas de fenêtre

De manière ponctuelle, une secrétaire (peut-être deux, Anne-Bénédicte et Anne Polet) se rend sur place pour avoir accès à ses dossiers papier.

Dans la projection :

- retour ponctuel de Raffaella
  - sur rendez-vous
  - accueil des professeurs pour impression papier des travaux d'étudiants ou pour des travaux (pour le confort des yeux...)

L'utilisation de la copieuse doit être analysée pour limiter les risques.

Ainsi que l'organisation pratique des conditions d'accueil

- port du masque obligatoire
- distanciation sociale

- gel hydro alcoolique ou lavage des mains
  - manipulation des touches de la photocopieuse avec un bic
  - ...
- 
- Les secrétaires devraient avoir petit à petit accès à l'école notamment pour les inscriptions

Ces procédures sont à mettre en place en concertation avec le conseiller en prévention.

Il n'y a pas de directives officielles à ce jour émanant de la tutelle du supérieur.

Les examens, les jurys, y compris pour les années diplômantes (et probablement les secondes session) se dérouleront à distance.

Il n'y a pas de justification donc de revenir dans le bâtiment sauf pour des cas particuliers (évoqués ci-dessus).

L'analyse de risque du secondaire pourra servir de base au retour pour l'esa.

Jean-Paul Verleyen demande qu'il soit informé des utilisations de locaux et de leurs conditions d'utilisation notamment pour que le personnel d'entretien procède aux nettoyage après utilisation.

La question des fournitures en gel hydro alcoolique en poubelles, ... est soulevée.

Est-ce qu'il y a du matériel disponible pour l'esa ?

Le docteur Ligot informe que dans un local sans ventilation et sans lavabo, il faut limiter l'occupation à 15 minutes, même s'il y a une distanciation d'1,5m.

Le port du masque sera obligatoire.

Aurélie Arpigny indique qu'il ne faut pas nécessairement du gel hydro alcoolique que l'on peut utiliser du savon de l'eau et des serviettes.

Jean-Paul Verleyen indique que les produits et équipements nécessaire seront répartis sur les sites en fonction des besoins.

Dans les endroits sans lavabo, il doit y avoir du gel hydro alcoolique.

Concernant la fourniture des masques, Aurélie Arpigny est la personne de référence pour aller réceptionner les masques (pour l'erg, également)

Laurence Rassel indique que pour l'erg à partir 11 mai, la reprise du travail se ferait partiellement et limité dans une distanciation importante.

Laurence Rassel demande que le nettoyage des communs soit réalisé en profondeur avant leur retour et que par la suite, les membres du personnel nettoie les lieux utiliser avec des produits fournis par Saint Luc.

Est-il possible de répondre aux demandes de certains enseignants et étudiants, à savoir de préparer une salle de connexion et de scan, d'impression? accompagné ou sur rendez-vous.

Il faudra aussi prévoir le dépôt de document pour ce qui n'est possible de transmettre à distance.

Laurence enverra un tableau des présences dans l'école.

Tout est organisé à distance sauf les jurys des masters 2 qui seront, selon une procédure à déterminer en fonction de l'évolution de la situation, organisés du 25 août au 4 septembre.

Jean-Paul Verleyen indique que le service de nettoyage sera réorganisé en fonction des occupations.

Dans les tableaux des présences il faudra mettre les dates de présence et les locaux utilisés.

Jean-Charles informe que les écoles de promotions sociales pourraient peut-être reprendre une partie des activités. Si reprise il y a, ce ne sera pas dans les locaux de la rue d'Irlande.

L'équipe administrative vient sur place (accès serveur, photocopie, signature de plan d'étude/liée au paiement)...

Pour les signatures de documents ce sera peut-être dans le courant du mois de septembre.

Jean-Paul Verleyen indique que les parlophones sans fil pour les secrétariats/accueils sont en commande.

Pour les plexi glass pour les bureaux des secrétariats, Jean-Paul Veleyen indique que la commande est en cours.

## 2. La procure

La procure a rouvert la semaine dernière avec des mesures de sécurité strictes.

- 1 seul client à la fois,
- masque obligatoire,
- désinfection des mains en entrant et en sortant (dans le hall).
- paiement par carte bancaire

Une élève a relevé le fait que si elle avait respecté toutes les consignes, la personne de la procure n'avait pas de masque.

Une remarque a été faite à cette personne, lui rappelant que dans l'enceinte de l'école, il est obligatoire de porter son masque.

La procure est le lieu de contact le plus important dans l'école pour le moment, le port du masque est donc indispensable.

Aurélie Arpigny demande si des sanctions seront-elle prévues pour le non-port du masque ?

Pour les étudiants, Dimitri Jamsin, indique pour les étudiants, il y aura une remarque et ensuite l'interdiction de l'accès à l'école.

Jean-Charles Hock indique que l'arsenal de sanction existe dans le ROI général.

René Longenga demande si des masques peuvent être mis en vente à la procure.

Marie-Laure Mouffe indique pour les masques en tissu. Sans attendre la livraison de la FWB, des masques en tissu ont été fabriqués pour tous les membres du personnel (1 masque par personne).

Document de réception de ces masques et mode d'emploi de ceux-ci seront distribués.

1. Secondaire
  1. bilan locaux métrage

Le métrage des locaux a été réalisé et est expliqué. Ce métrage fait apparaître que les locaux peuvent parfois accueillir des groupes entiers.

Le recensement des équipements a été fait afin de vérifier également les équipements.

2. analyse de risque (approbation point par point, modalité)

L'analyse de risque est présentée point par point pour ce qui a déjà été rempli.  
La suite sera pour le prochain CPPT.

Tout ce qui a été proposé dans l'analyse de risque est accepté.

Cependant, un point a été débattu et voté, concernant la prise de température systématique de toutes personnes qui rentrent dans les locaux, proposition de la doctoresse Ligot et de Stéphane Degueudre.

La point est débattu. L'aspect positif de cette mesure serait un tri systématique à l'entrée, l'aspect négatif est celui de l'anxiété que cela engendrerait.

Un vote est demandé. 4 pour cette proposition, le reste contre.

On garde donc le point dans l'analyse de risque tel quel à savoir prise de température si des symptômes apparaissent au cours de la journée.

Le docteur Ligot demande de prévoir des tabliers jetables ou lavable en machine pour les secouristes qui devraient intervenir dans l'infirmerie COVID.

Les professeurs sont en demande d'outils auprès du PMS pour pouvoir accueillir les jeunes correctement après cette période très spéciale.

Dimitri Jamsin indique qu'un temps de parole nécessaire et important sera proposer en introduction de la reprise des cours.

Bénédicte et Sébastien proposeront des outils prochainement.

Un règlement COVID sera bientôt rédigé et transmis aux professeurs et aux étudiants.

Aurélie Arpigny, conseiller en prévention.